

ASSISES

Vingt ans de prison pour une vie de pédophile

Pour la troisième fois, Henri Chollet, 56 ans, est condamné au "maximum du maximum" pour un long parcours de pédophilie et le viol de quatre enfants et adolescents, commis entre 1988 et 2003. Comme l'avaient fait avant eux les jurés de Corse-du-Sud puis de Haute-Corse en appel — verdict cassé d'où un 3^e procès, les jurés d'Aix-en-Provence n'ont accordé aucune circonstance atténuante, condamnant Henri Chollet à vingt années de réclusion criminelle, peine assortie d'une mesure de sûreté aux deux tiers.

"Aucune barrière morale"

Anticipant sa libération, ils ont également infligé un suivi socio-judiciaire de vingt ans avec une peine de prison de sept ans en cas d'observation des obligations que fixera un juge d'application des peines. "Je suis sûr qu'il va recommencer", a mis en garde l'avocat général Gilles Rognoni, confessant avoir, "en dix ans d'assises avoir rarement vu un dossier pareil".

Parmi les victimes figurent son fils, violé alors qu'il avait quatre ans, et les enfants de ses compagnes successives. L'avocat général a pointé "une sexualité complètement anormale. Rien ne l'arrête, ni les règles fondamentales de vie en société, ni la prohibition de l'inceste dont il se moque complètement. Il n'a aucune barrière morale", invitant par exemple son beau-fils à des relations sexuelles avec sa mère et lui.

Qualifiant l'accusé de "per-

vers sexuel", l'avocat général a souligné son impossibilité à se soigner car il nie la totalité des faits qui lui sont reprochés, y compris la détention d'images pédo-pornographiques. Ce n'est qu'à l'avant dernier jour de ce 3^e procès qu'il a reconnu avoir violé Christophe, âgé de 14 ans. Il avait toujours prétendu que les relations sexuelles avec l'adolescent - qu'il avait enregistrées et diffusées - étaient totalement consenties.

"Il brise toutes les normes"

Un petit pas qui n'a pas suffi en dépit des efforts méritoires de M^e Charles Reinaud. Évoquant les traitements que lui avait infligés un beau-père lorsqu'il était enfant - aller acheter des cigarettes en pleine nuit, le regarder faire l'amour avec sa mère -, M^e Reinaud a tenté d'expliquer pourquoi son client avait "brisé toutes les normes pour se livrer aux partouzes, à l'échangisme, à l'homosexualité, jusqu'au pire. Il ne connaît pas la notion de famille, il est exclu de ce concept fondateur de notre société. Devenant un vagabond de l'amour, il détruit les foyers qui l'entourent". Mais, a corrigé l'avocat, "il n'utilise jamais la violence. Il n'est pas le Michel Fourniret auquel on veut le comparer".

Dans ce dossier d'une noirceur totale, l'avocat général s'est réjoui d'"une note d'espoir". Aujourd'hui adultes, les victimes vont bien.

LUC LEROUX

La métropole arrive sur la pointe des pieds

Lebranchu installe à Marseille la mission de préfiguration

Jean-Marc Ayrault s'est interrogé à l'idée d'être à Marseille aujourd'hui. Non pour accompagner son ministre Manuel Valls au centre de vidéo-surveillance, mais pour mettre en place la mission interministérielle préfigurant le projet de métropole. C'est finalement Marylise Lebranchu, ministre de la Décentralisation très en pointe sur l'épineux dossier marseillais qui jouera les hôtes métropolitains ce midi, en Préfecture.

"Un besoin d'urgence"

Mais le Premier ministre a tenu à prendre la plume, dès hier soir, pour annoncer la création de cette mission destinée à "approfondir les dimensions économiques, sociales et culturelles du projet métropolitain. Elle travaillera également à la préparation, notamment juridique et financière, de la mise en place de la future métropole Aix-Marseille Provence, dont la création sera prévue par le projet de loi de décentralisation." Ce qui, après passage en conseil des ministres en mars, amènera un texte pour une première lecture au Parlement en mai et une loi en fin d'année.

Mais qui n'enlève rien aux incertitudes concernant le calendrier. Hier, Marylise Lebranchu a reçu à Paris une quinzaine de maires de la communauté urbaine MPM, parmi lesquels l'édile UMP marseillais



Marylise Lebranchu au côté de Jean-Claude Gaudin. /LP

Jean-Claude Gaudin. Eugène Caselli, président PS de MPM convaincu par la métropole, en a profité pour proposer de repousser au 1^{er} janvier 2016 la fin de la mission de préfiguration. Une manière d'huiler un dialogue au point quasi mort avec les opposants.

Sans répondre de manière précise, Marylise Lebranchu a fait savoir que "ce territoire a besoin d'urgence." Et expliqué que si la métropole devait attendre cet horizon, l'État devrait alors reprendre son baton de pèlerin pour convaincre les élus installés dans leur fauteuil depuis 2014. "Même si ceux qui pensent que la métropole sera prête en 2015 ne sont pas nombreux, je ne crois pas que la ministre accèdera à la demande", conclut Michel Illac, maire d'Ensuès-la-Rédonne présent hier. Eugène Ca-

selli souligne au moins que "la question reste ouverte. Le dialogue métropolitain est en route." Les embûches restent toutefois nombreuses. Même si certains d'entre eux, dont les présidents d'intercommunalités hors MPM, participeront à la mission de préfiguration, les opposants campent sur des positions dures. Qu'ils exprimeront lors d'une conférence prévue le 14 février au Dock des Suds. En attendant, la ministre joue la souplesse. Hier, elle a annoncé la création d'un conseil des maires, certes consultatif, et a assuré que toutes les communes seraient représentées dans la future assemblée métropolitaine.

Elle a surtout expliqué qu'avec la métropole, la dotation de l'État serait, via le mécanisme complexe de la péréquation nationale, 30% supérieure à la somme des dotations que touchent actuellement les six intercommunalités concernées. "Elle a ainsi levé un certain nombre d'ambiguïtés, note Eugène Caselli. Cela devrait apaiser les réticences." Opposé au projet du gouvernement, Michel Illac n'a pas non plus été insensible à l'argument fiscal. "Ce n'est pas rien, d'autant que nos collectivités ont besoin d'argent. La ministre a cherché à nous rassurer, mais il nous faut maintenant des écrits, du concret. Je reste donc prudent." Suite du feuilleton-fléuve aujourd'hui.

François TONNEAU

MARSEILLE

Une femme périt dans le feu de son logement

Que s'est-il réellement passé dans cet immeuble de la rue Gustave-Saliciis (12^e), hier soir vers 18 h ? Comment le feu a-t-il pu surprendre ce couple de personnes âgées au point que l'épouse succombe avant l'arrivée des secours ?

Une enquête est ouverte pour tenter de comprendre comment le feu s'est soudain propagé au rez-de-chaussée de cet immeuble de quatre étages.

Lorsque les marins-pompiers ont investi les lieux, le sinistre avait déjà largement envahi l'appartement. La première victime, une dame de 76 ans, n'a pas pu être évacuée à temps pour être ranimée. El-

Le logement de 60 m² a été entièrement détruit par le feu.

le est décédée des suites de ses blessures. Son mari, lui, gravement blessé, a pu s'en sortir en vie, mais son pronostic vital semblait bel et bien engagé, hier. Il était soigné au service des grands brûlés de l'hôpital de la Conception (5^e). Au final, le logement de 60 m² a été entièrement détruit par le feu. Les neuf autres occupants du bâtiment, qui ont été évacués dans le calme, n'ont pas été touchés par l'incendie.

Romain LUONGO

hop.fr



530 VOLS QUOTIDIENS POUR ÊTRE PLUS PROCHES*



AVEC SES 530 VOLS* PAR JOUR ET SES 136 DESTINATIONS** EN FRANCE ET EN EUROPE, HOP! EST LA COMPAGNIE NATIONALE DE RÉFÉRENCE POUR LES LIAISONS INTER-RÉGIONALES, PLUS SIMPLE AVEC DES VOLS DIRECTS, PLUS AGILE AVEC DES VOLS ALLER-RETOUR DANS LA JOURNÉE SUR DE NOMBREUSES DESTINATIONS, PLUS ACCESSIBLE AVEC DES OFFRES TARIFAIRES COMPÉTITIVES ET PLUS ADAPTÉE AVEC DES PRESTATIONS ET SERVICES SUR MESURE, HOP! EST AUJOURD'HUI LA SOLUTION DE MOBILITÉ IDÉALE POUR VOS DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS ET LOISIRS.

AIRFRANCE

HOP!

FAIRE UN SAUT
D'UNE RÉGION À L'AUTRE

* Soit 330 vols quotidiens HOP! (vols saisonniers inclus) et 200 affrétés par Air France.

** Soit 104 destinations desservies par HOP! (destinations saisonnières incluses) et 32 destinations affrétées par Air France. Réservation dès aujourd'hui pour des vols à partir du 31 mars 2013.